



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Toute personne peut faire une demande de Validation des Acquis de l'Expérience en vue de l'obtention du Titre Peintre Industriel. La démarche se déroule en **6 étapes**, de la candidature jusqu'à la décision du jury.

LES 6 ÉTAPES DU PARCOURS VAE

01

Déposer sa candidature sur France VAE

→ Moins de 10 minutes

02

Rencontrer son architecte-
accompagnateur de parcours

→ Optionnel

03

Rechercher son financement

→ CPF, OPCO, France Travail...

04

Envoi du dossier de faisabilité
au certificateur

→ Demande de recevabilité

05

Rédaction du dossier de validation

→ Étape principale

06

Entretien avec le jury

→ Décision sous 8 jours

RÉSULTATS

100 %

de réussite aux certifications VAE
Titre Peintre Industriel en 2025

100 %

des candidats VAE sont des salariés en poste

RÔLE D'IFI PEINTURE EN TANT QU'ORGANISME CERTIFICATEUR

Dans cette organisation, IFI PEINTURE en tant qu'organisme certificateur, après avoir enregistré le Titre dans « France VAE » interviendra :

- En analysant le dossier de recevabilité et en justifiant la décision auprès de l'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) ou du candidat (étape 4).
- En mettant à disposition de l'AAP ou du candidat le dossier de validation spécifique au titre.
- En organisant la session de validation avec le jury (étape 6).



Etape 1

Déposer sa candidature sur le site de France VAE

La première étape consiste à créer un compte candidat et à déposer sa candidature, ce qui prend généralement moins de **10 minutes**.

TROUVER SON DIPLÔME ET LANCER LA CANDIDATURE

Un moteur de recherche permet de trouver le diplôme souhaité et de lancer immédiatement la procédure de candidature.

LISTE DES ÉLÉMENTS À RENSEIGNER PAR LE CANDIDAT

- Compléter son profil (nom, prénom, email, téléphone et département de résidence),
- Préciser l'objectif de son projet,
- Lister brièvement toute expérience (professionnelle ou extra-professionnelle) en lien avec le diplôme visé.

CHOISIR

- L'organisme d'accompagnement qui le suivra tout au long de son parcours VAE, ou faire un parcours sans accompagnement,
- L'organisme d'accompagnement prend contact avec le candidat sous 8 jours, une fois la candidature déposée, pour fixer un premier rendez-vous.



Etape 2

Rencontrer son architecte-accompagnateur de parcours

L'organisme d'accompagnement met ensuite le candidat (qui a souhaité être accompagné) en contact avec un architecte- accompagnateur, qui le guidera tout au long de sa VAE.

PREMIER RENDEZ-VOUS — DIAGNOSTIC DE FAISABILITÉ

Au cours d'un premier rendez-vous l'architecte-accompagnateur de parcours fait le point sur :

- Ses objectifs,
- Son parcours,
- Sa disponibilité.

Ce rendez-vous permet de :

- Confirmer que la VAE est le choix le plus adapté au projet du candidat,
- Vérifier que le diplôme visé correspond bien au parcours et aux objectifs du candidat.

Cela constitue ce que l'on appelle un "diagnostic de faisabilité" visant à évaluer la pertinence du diplôme choisi en fonction du parcours du candidat.

L'architecte-accompagnateur de parcours construit ensuite avec le candidat un parcours personnalisé, adapté à son expérience et à son projet, qui peut être composé d'heures d'accompagnement et d'heures de formation nécessaire.

3 Etape 3 **Rechercher son financement**

Le financement de l'accompagnement relève de la responsabilité du candidat, avec les conseils de l'architecte accompagnateur de parcours qu'il souhaite retenir.

SOURCES DE FINANCEMENT MOBILISABLES

France VAE ne gère pas le financement : le candidat peut mobiliser ses droits au compte personnel formation (CPF) et des abondements éventuels (son employeur, l'OPCO, le Conseil Régional ou France Travail s'il est demandeur d'emploi).

4 Etape 4 **Envoi du dossier de faisabilité au certificateur (IFI PEINTURE)**

L'architecte-accompagnateur de parcours transmet un document récapitulant l'expérience et le projet du candidat, au certificateur gérant le diplôme visé. Ce document est appelé dossier de faisabilité.

LA DEMANDE DE RECEVABILITÉ

Le dossier de faisabilité permet de réaliser la première étape obligatoire d'un parcours VAE : la demande de recevabilité. C'est elle qui rend officielle la demande de VAE auprès du certificateur.

DECISION D'IFI PEINTURE

Le certificateur examine ensuite ce dossier et prononce un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Cet avis détermine si le candidat peut poursuivre ou non son parcours de VAE.

5

Etape 5

Rédaction du dossier de validation

Étape principale du parcours de VAE

C'est l'étape principale du parcours de VAE. Pendant cette période, le candidat doit rédiger un dossier de validation, détaillant et analysant les principales activités exercées lors de ses expériences (en lien avec le diplôme visé).

Durant ce travail de rédaction qui peut prendre plusieurs mois, l'architecte-accompagnateur de parcours guide le candidat et l'aide à organiser son dossier, de manière à répondre aux attentes du jury et du diplôme choisi. Il se chargera ensuite de le transmettre au certificateur, en charge de l'organisation du jury.

6

Etape 6

Entretien avec le jury

Le parcours de VAE se termine par un entretien devant un jury de professionnels, respectivement spécialistes de la peinture industrielle.

OBJECTIF DE L'ENTRETIEN

Le but de cet entretien est de vérifier que les compétences acquises par le candidat, au cours de ses expériences, correspondent bien aux compétences requises par le référentiel du diplôme. Autrement dit, il ne s'agit pas d'un contrôle de connaissances, ni d'une interrogation orale, mais plutôt d'une demande d'éclairage sur des éléments exposés dans le dossier de validation.

L'évaluation peut se faire via une mise en situation professionnelle reconstituée si le jury l'estime nécessaire.

ORGANISATION ET SUITES DU JURY

- La date de passage devant le jury est communiquée au candidat via son architecte-accompagnateur de parcours, qui a également pour mission de le préparer à cet entretien.
- À l'issue de ce passage devant le jury, celui-ci prendra la décision d'attribuer ou non le diplôme au candidat. La décision définitive est transmise par IFI PEINTURE, dans les 8 jours qui suivent.
- Le jury peut également décider d'accorder partiellement le diplôme au candidat.
- Le candidat a la possibilité de bénéficier d'un entretien post-jury, afin d'étudier avec son architecte accompagnateur de parcours, les suites à donner à son parcours, quel que soit le résultat. Cette demande peut être réalisée par tout moyen (courrier, mail ou téléphone) et sera traitée sous 15 jours.

Le Responsable de session envoie le dossier de validation au jury et décide avec ce dernier si une mise en situation reconstituée est nécessaire. Il informe l'AAP ou le candidat sur l'organisation et la ou les dates de session en fonction des disponibilités des jurys. Après la session, il informe l'AAP ou le candidat de la décision du jury rapidement (dans un délai maximum de 8 jours).